



Heures supplémentaires non récupérées et fin de contrat CAE

Par **BADC**, le **27/03/2016** à **11:22**

Bonjour,

Je suis actuellement en CAE-CUI. Depuis le début de mon contrat, j'ai fait pas mal d'heures supp. J'ai pu en récupérer quelques unes. Cependant, mon contrat arrive à sa fin et il m'en reste encore. Comment cela va se passer avec mon employeur ? Est il obligé de me les payer ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **27/03/2016** à **16:58**

Bonjour,

Il faudrait d'abord savoir si vous êtes à temps partiel ou à complet et dans ce dernier cas suivant quelle disposition l'employeur ne vous paie pas les heures supplémentaires mais les transforme en repos compensateur de remplacement majorations comprises...